

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale
de l'aviation civile*

Décision n° 44 du 18 août 2008 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire au titre du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens

(Annule et remplace la décision n° 13 du 17 avril 2008)

NOR : DEVA0824812S

Le directeur du service technique de l'aviation civile,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié par décret du 18 novembre 2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2005 portant création du service technique de l'aviation civile et désignant le chef du service technique de l'aviation civile ordonnateur secondaire du budget général et du budget annexe de l'aviation civile ;

Vu les arrêtés du 24 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 3 mars 2005 portant organisation du service technique de l'aviation civile ;

Vu la circulaire 2005-20 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu la décision du 29 janvier 2007 du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, direction générale de l'aviation civile, désignant M. Jean-Michel Aupas comme directeur du service technique de l'aviation civile ;

Vu la décision du 17 juillet 2008 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile),

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pierre Camus, ingénieur général des Ponts et Chaussées, adjoint au directeur du service technique de l'aviation civile, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire ;
- Mme Véronique Dallas, attachée principale de l'aviation civile, chef du département administratif, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 90 000 Euro (H.T.) pour la signature des marchés, des avenants et des bons de commande ;
 - en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Dallas, délégation est donnée à Mme Josée Mathieu Bugeia attachée d'administration, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire, dans la limite de 90 000 Euro (H.T.) pour la signature des marchés, des avenants et des bons de commande ;
 - M. Guy Schiano di Lombo, agent contractuel, chef de la division finances, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire, à l'exception de la signature des marchés, des avenants et des bons de commande ;
 - M. Jean-Paul De Sousa Guerra, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision comptabilité, à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire, à l'exception de la signature des marchés, des avenants et des bons de commande ;
 - Mme Geneviève Biotte, attachée administrative de l'aviation civile, chef de la division achats, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les marchés et les bons de commande dans la limite de 20 000 Euro (H.T.) ;
 - en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Biotte, délégation est donnée à Mme Céline Fauconnier assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer les marchés et les bons de commande dans la limite de 20 000 Euro (H.T.) ;
 - M. Paul Leparoux, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile à l'effet de signer les bons de commande pour le site de Toulouse, dans la limite de 4 000 Euro (H.T.).

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- M. Thierry Madika, ingénieur en chef des TPE, chef du département sûreté-équipements ;
- M. Jean-Philippe Dufour, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef de département aménagement, capacité, environnement ;

- M. Patrick Lerat, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du département infrastructures aéroportuaires ;
- M. Sylvain Lefoyer, ingénieur des Ponts et Chaussées, chef du département systèmes d'information et navigation aérienne ;
- M. Bercaru, agent contractuel, chef de la cellule aéronavale, à l'effet de signer les bons de transport des agents relevant de leur autorité et de certifier le service fait dans le cadre de leurs attributions et compétences.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

- M. Kamal Akdim, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Gilbert Benayoun, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- Mme Geneviève Biotte, attachée administrative de l'aviation civile ;
- M. Daniel Cario, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Mikaël Freychet, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Jean-Christophe Geffard, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Robert Glemin, agent contractuel ;
- Mlle Sonia Hifdi, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Philippe Hoeppe, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Alain Lefebvre, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Paul Leparoux, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Jacques Manac'h, agent contractuel ;
- M. Daniel Maze, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Gilbert Neel, chargé d'études documentaire ;
- Mme Claude Perron, agent contractuel ;
- M. Jean-Claude Samson, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Vincent Simmonet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Jean-Luc Thirion, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile à l'effet de certifier le service fait dans le cadre de leurs attributions et compétences.

Article 4

Délégation de signature est donnée à :

- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe Dufour, délégation est donnée à M. Frédéric Fuso, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Madika, délégation est donnée à M. Paul Leparoux, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Philippe Hoeppe, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lerat, délégation est donnée à M. Jean-Noël Theillout, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État et à M. Robert Glemin, agent contractuel ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain Lefoyer, délégation est donnée à M. Daniel Maze, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à M. Gilbert Neel, chargé d'études documentaires ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claude Perron, délégation est donnée à Mme Lydia Bantchik, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Biotte, délégation est donnée à Mme Céline Fauconnier, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Samson, délégation est donnée à M. Gilles Dentin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Glemin, délégation est donnée à M. Bernard Depaux, agent contractuel, à l'effet de certifier le service fait, dans le cadre des attributions et compétences de l'agent empêché ou absent.

Article 5

Ces dispositions s'appliquent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et de l'aménagement durables et sera notifiée à l'agent comptable du budget Annexe du contrôle et de l'exploitation aériens.

Fait à Bonneuil-sur-Marne, le 18 août 2008.

*Le directeur du service
technique*

